



Offre stand groupé Micronarc

15 au 18 septembre 2026

La Chaux-de-Fonds

SALON TECHNICAL WATCHMAKER SHOW 2026 À LA CHAUX-DE-FONDS

Situé dans la capitale des compétences microtechniques et de la production de composants horlogers, le TWS vise à réunir les acteurs clés de la branche. L'accent est mis sur les services microtechniques, techniques et industriels destinés aux entreprises technologiques et horlogères du monde entier.

Le Technical Watchmaker Show bénéficie d'un espace d'exposition convivial et authentique mettant en lumière toutes les compétences et les savoir-faire indispensables à la réalisation de la grande horlogerie.

Lien : <https://www.tws-swiss.com/>

THÈMES

TWS rassemble toute la profession internationale représentée par les métiers et entreprises de l'horlogerie pour servir les domaines de la microtechnique et la production de composants horlogers.

PARTICIPATION COLLECTIVE SUR LE STAND MICRONARC

Le stand groupé présente de nombreux avantages pour les entreprises souhaitant participer de manière efficace et optimale au salon :

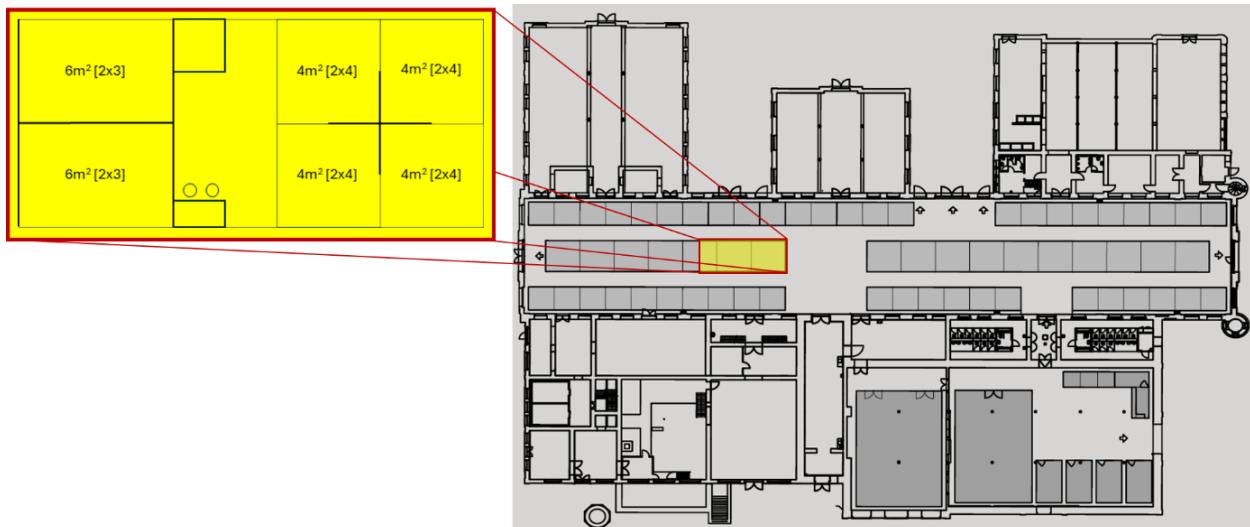
- **Organisation par Micronarc** : Déchargez-vous de l'organisation en profitant de l'expertise de l'équipe de Micronarc pour simplifier votre préparation. Cette gestion vous permet de vous concentrer pleinement sur l'essentiel : vos clients !
- **Espace attractif et dynamique** : Le stand groupé favorise une ambiance chaleureuse et accueillante, en attirant naturellement les visiteurs, notamment de par sa situation dans la halle.
- **Solution idéale pour petites entreprises et start-ups** : Ce concept est spécialement pensé pour soutenir les structures souhaitant explorer de nouveaux marchés et opportunités d'affaires.
- **Visibilité maximale** : Situé dans un environnement propice aux échanges, le stand groupé garantit une visibilité accrue de vos produits et services, renforçant ainsi vos opportunités de contacts.

OFFRE

Surface totale du stand : 36m²

Nombre d'entreprises :

- 2 entreprises avec une surface de 6m² par entreprise
- 4 entreprises avec une surface de 4m² par entreprise
- En complément, jouissance des espaces communs
- Les places seront attribuées dans l'ordre de réception des inscriptions



Compris dans le prix :

- **Installation complète :** Location de la surface, aménagement du stand, moquette, éclairage et prise électrique (220V)
- **Espaces communs :** Vestiaire, cabine et espace d'accueil partagés
- **Service de nettoyage :** Nettoyage complet avant, pendant et après le salon
- **Organisation facilitée :** Gestion de vos badges exposants, réservation de parking, et liaison directe avec l'administration du salon
- **Assistance en continue :** Présence sur le stand groupé pour accompagner et soutenir les co-exposants
- **Visibilité en ligne :** Inscription de votre société sur le catalogue virtuel du site de l'expo
- **Personnalisation :** Logo de votre société affiché sur votre comptoir

Non compris dans le prix :

- Matériel et mobilier d'exposition supplémentaire (vitrines, comptoir, chaises, tables, autres)
- Connexion Internet, téléphone
- Branchements spéciaux électriques, eau, air comprimé
- Équipements spéciaux
- Frais de voyage, hôtel et repas

Veuillez noter que :

- Pour bénéficier des conditions préférentielles Micronarc, les sociétés (PME) doivent être inscrites au registre du commerce dans l'un des six cantons de la Suisse occidentale (Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève, Valais, Jura).
- Les entreprises situées hors de ce périmètre restent les bienvenues sur nos stands groupés. Toutefois, un surcoût s'applique, leurs cantons ne participant pas au financement de Micronarc.

INSCRIPTION : TWS à la Chaux-de-Fonds sur le stand Micronarc du 15 au 18 septembre 2026

**A renvoyer jusqu'au 31 mars 2026
 avec les 4 pages signées à :**

Micronarc
 c/o FSRM
 Ruelle DuPeyrou 4, CP 2353
 2001 Neuchâtel
 Téléphone : +41 (0)32 720 09 00
 E-mail : events@micronarc.ch
 Site web : www.micronarc.ch

Nous souhaitons prendre part à TWS 2026 dans le cadre de la participation collective sur le stand groupé de la plateforme Micronarc. Nous acceptons les directives de l'organisateur du salon. Les places sont attribuées dans l'ordre de réception des inscriptions.

| | | Siège de l'entreprise (FR, VD, NE, GE, VS, JU) | Siège de l'entreprise hors périmètre |
|---|--------------------------|---|---|
| Surface de 6m² (3x2m) | <input type="checkbox"/> | CHF 3'500.- (TVA en sus) | + CHF 750.- (TVA en sus) |
| Surface de 4m² (2x2m) | <input type="checkbox"/> | CHF 2'500.- (TVA en sus) | + CHF 500.- (TVA en sus) |

Société : _____

Responsable : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mobile : _____

E-mail : _____ Site web : _____

Produits et services présentés par votre entreprise (3 lignes de descriptif au catalogue) :

Besoins spécifiques & matériel exposé (branchement électrique / air comprimé / machines spéciales) :

Merci d'annexer votre logo lors de l'envoi du formulaire

Conditions de facturation

Un acompte de 80 % du montant de la participation sera facturé par Micronarc 10 jours après réception de l'inscription.

Le solde de 20 % du montant de la participation est facturé après l'événement avec les prestations complémentaires éventuelles non comprises dans le prix de la participation.

La signature du présent document tient lieu de confirmation de la participation.

Micronarc se réserve le droit du choix des entreprises présentes sur le stand groupé.

Conditions d'annulation

Remboursement à 100% par Micronarc si :

- Micronarc décide d'annuler la participation de l'entreprise (exception faite du cas mentionnée ci-dessous).
- Micronarc décide d'annuler sa propre participation au salon.
- L'organisateur du salon décide d'annuler l'événement.
- En cas de force majeure.

En cas d'annulation imputable à l'entreprise qui renonce à sa participation au salon, ou en cas de non-paiement de l'acompte au moins trois mois avant l'événement, le montant total de la participation reste dû par l'entreprise. Toutefois, cette obligation peut être levée si l'entreprise propose un remplaçant éligible selon les critères de Micronarc et de l'organisateur de l'événement, et à condition que la solvabilité de l'entreprise remplaçante soit établie.

Lieu / Date : _____

Signature : _____